

M. HAZEN: Quels sont les noms des entrepreneurs?

L'hon. M. GARDINER: Les laboratoires de botanique, Ottawa, \$25,000; les laboratoires d'entomologie, Winnipeg, \$6,000; les laboratoires d'entomologie, Fredericton, \$7,000.

M. HAZEN: J'ai demandé les noms des entrepreneurs.

L'hon. M. GARDINER: Je n'ai pas les noms des différents entrepreneurs. Il s'agit simplement de sommes requises pour parachever ces travaux. Les travaux sont en marche, mais nous n'avons pas l'intention de terminer les édifices cette année à cause de la diminution des dépenses.

(Le crédit est adopté.)

Crédits spéciaux:

34. Subventions pour encourager l'amélioration du fromage et des fromageries, \$1,000,000.

M. SOPER: J'hésite à prendre la parole pendant quelques instants ce soir, mais je ne saurais laisser passer cette occasion sans faire quelques observations sur ce crédit.

Je ne veux pas critiquer le ministre de l'Agriculture, mais le féliciter d'avoir aidé l'industrie laitière de l'est du Canada plus que toute autre personne, particulièrement en appliquant la loi sur le fromage et en accordant des primes, soit de 1c, sur le fromage n° 93 et de 2c. sur le n° 94. Cela a permis d'améliorer considérablement la qualité de notre fromage, et nous aidera, j'en suis certain, à garder ce marché pour notre fromage lorsque la guerre sera terminée.

Pour ce qui est de la loi sur l'amélioration du fromage et des fromageries, c'est une des plus belles mesures que l'on pût adopter. Nous nous débarrassons ainsi d'un grand nombre de petites fromageries et pour environ quatre de celles-ci nous en avons une grande.

Je prierais le ministre de faire un pas de plus et d'instruire le cultivateur sur la qualité de son lait. Je ne demande pas d'affecter plus de fonds; un tel travail pourrait se faire par les représentants agricoles du ministère.

Si l'on prenait des dispositions dans ce sens, l'industrie du fromage dans l'Est canadien toucherait presque au point de perfection.

Il y a bien des choses que j'aimerais à signaler, mais je sais que le ministre tient à expédier l'examen de ses crédits. Je lui rappellerai simplement que le cultivateur laitier est le plus laborieux du pays. Il travaille 365 jours par année. Si les autres travaillaient autant que lui, ils ne réclameraient pas sans cesse des secours.

M. FULFORD: Je souscris aux remarques de l'honorable député de Lanark. J'ai l'honneur de représenter l'un des premiers comtés

[L'hon. M. Gardiner.]

laitiers du Canada. Lorsqu'on a adopté, l'an dernier, le principe des primes au fromage, le bruit a couru que mon comté ne pourrait retirer plus de \$2,500, mais sauf erreur, cette loi magnifique a eu pour effet la distribution de plus de \$32,000 parmi les cultivateurs du comté de Leeds.

Je désire féliciter le ministre d'accroître cette subvention de \$250,000. Cet argent est avantageusement dépensé et ces primes ne sont certes pas excessives, car elles sont destinées aux cultivateurs les plus honnêtes, les plus industriels et les moins exigeants du Canada—je veux dire les agriculteurs de l'Est canadien, particulièrement de l'Est ontarien.

En terminant, je propose qu'on accorde une partie de la prime au fromager qui a réussi, à force d'industrie, à produire un fromage de première qualité. Les fromages produits actuellement dans l'Est du Canada ne le cèdent en rien aux meilleurs du monde.

M. HAZEN: Quelle proportion des \$750,000 affectés l'an dernier à l'amélioration du fromage et des fromageries a été accordée au Nouveau-Brunswick et à qui cette somme a été distribuée?

L'hon. M. GARDINER: Je n'ai pas sous la main le nom des fabriques mais on a accordé \$634.90 au Nouveau-Brunswick. On a donné une subvention moyenne de \$52.91 aux fromageries. Il y a environ douze fromageries.

(Le crédit est adopté.)

Crédits spéciaux:

35. Subventions pour le remplacement de l'outillage requis pour les produits de l'érable, \$300,000.

M. HAZEN: Quels montants a-t-on affectés au remplacement de l'outillage requis pour les produits de l'érable au Nouveau-Brunswick et à qui ont-ils été versés?

L'hon. M. GARDINER: Il s'agit ici d'un accord exclusif avec la province de Québec. C'est un accord tripartite. On a éprouvé certaines difficultés—on les a sans doute éprouvées également au Nouveau-Brunswick—relativement à l'outillage. Les Etats-Unis, qui importent de la province de Québec de grandes quantités de sucre et de sirop d'érable, ont protesté contre la tenure en plomb de ces deux produits. On a constaté en fin de compte que la présence du plomb dans ces deux produits provenait de la couche de ce métal dont on avait recouvert les seaux, les cuves et autres pièces d'outillage afin de les empêcher de rouiller. Une entente a été conclue entre le gouvernement de Québec et le gouvernement fédéral en vue de remplacer cet outillage, et la province s'engage à payer un tiers du coût, le dominion et le culti-